

Délibération n°
2025.041

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 06



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES
FINANCIERES**

**Demande de subven-
tion auprès de l'ETAT
FONDS VERT**

Aide Maires bâtisseurs
AXE 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 30/06/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six juin deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Céline CHASTIN, Carine PERRIER, Nathalie EL KEJJAOU, Brigitte NIRONI. Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Olivier BOUDY (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi des Finances pour 2025 ;

Considérant que le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français.

Considérant que ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements ;

Considérant que cette aide doit permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027 ;

Considérant que 2 projets de constructions de logements sur la commune répondent aux critères d'éligibilité définis par le dispositif :

- Le Lotissement Via Romana du Point Immobilier,
- Le Lotissement du Roc de Nexity ;

Considérant que ces projets permettront la création de 87 logements dont 63 logements sociaux desquels 33 d'exemplarité énergétique ou environnementale ;

Considérant que dans le cadre de ces opérations immobilières, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert - Aide aux Maires bâtisseurs entre 1 000 € et 5 000 € par logement en fonction de leurs caractéristiques ;

**Délibération n°
2025.041**

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 06

Suite n° 1

Après délibération, l'assemblée :

- **SOLLICITE l'attribution d'une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert - Aide aux Maires bâtisseurs pour soutenir la réalisation des projets suivants :**
 - Le Lotissement Via Romana, portée par le Point Immobilier,
 - Le Lotissement du Roc, portée par Nexity.

Nombre de logements	Dispositif	Estimation subvention
83	FONDS VERT Axe 1	354 000 €

- **AUTORISE le Maire à signer tout document et à procéder à toute démarche concernant cette demande de subvention.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 juin 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 30/06/2025